



Description des actions mises en œuvre par l'établissement pour supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

Par la publication du Décret n° 2024-948 du 21 octobre 2024, les pouvoirs publics ont structuré l'obligation faite aux différents opérateurs de lutter contre les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique hospitalière.

L'EHPAD Le Bénétoù s'inscrit pleinement dans cette démarche à travers les actions suivantes :

- L'accès à la formation professionnelle, qualifiante et diplômante,
- La gestion prévisionnelle des métiers et des compétences,
- Le déploiement des lignes de gestions,
- L'organisation de concours dans le cadre de la mise en stage des agents publics,
- La sensibilisation régulière des responsables de secteurs au respect du principe d'égalité de traitement des professionnels, dans tous les aspects de la gestion de leur exercice et de leur carrière.

Ces actions ont vocation à favoriser l'évolution professionnelle et statutaire, sans aucune forme de discrimination entre les hommes et les femmes.